

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JUIN 2008

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H50.

Elle propose Mlle Amélie VAN ELST comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Mlle Amélie VAN ELST procède à l'appel :

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, M. FÉVRIER, M. BOUSQUEL, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS :
Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. BOUISSEREN
Mme CARRETIER en faveur de Mme RAMON BOTONNET
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme CONFAIS en faveur de Mme ROMÉRO
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE: Mme TARAYRE

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2008 est adopté à la majorité (cinq contre).

II - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

➤ Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réfection des toitures de la salle polyvalente de Courpouyran et de la salle des sports Lionel De Brunéllis, il est décidé de conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec LANGUEDOC TOITURES 34 BAILLARGUES, un marché « Réfection toitures salle polyvalente et salle des sports » pour un montant :

Lot 1 salle polyvalente 68 230,60 € TTC

Lot 2 salle des sports 56 758,57 € TTC

➤ **Vu** les arrêtés interministériels en date du 20 février 2008 et du 31 mars 2008, rejetant la demande de la commune de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour les années 2004, 2005 et 2006, il est décidé de contester les arrêtés du 20 février 2008 et du 31 mars 2008 rejetant la demande de la commune de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de

terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour les années 2004, 2005 et 2006, devant le Tribunal Administratif.

De charger la SCP CGCB et associés, domiciliée immeuble l'Astrée, 255 rue de l'Acropole 34000 MONTPELLIER, de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

➤ Vu la demande de référé préventif déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier par la Société Eiffage, route de Lodève à Juvignac concernant la construction d'un immeuble d'habitation dénommé « le carré d'Eole » sur Juvignac, décide de charger la SCP CGCB et associés, domiciliée immeuble l'astrée, 255 rue de l'acropole – 34000 MONTPELLIER, de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

➤ Vu la demande du Préfet de l'Hérault, en date du 27 mai 2008, concernant le PC 34 123 07 M 0070 du 28 février 2008, il est décidé de charger la SCP CGCB et associés, domiciliée immeuble l'astrée, 255 rue de l'acropole – 34000 MONTPELLIER, de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

➤ A compter du 1^{er} juillet 2008, les tarifs de location de la salle polyvalente de Courpouyran sont fixés comme suit :

- pour les Juvignacois, et pour les associations ayant leur siège social sur Juvignac :
 - 1^{ère} location : 700 €
 - Au-delà : 1000 €
- pour les personnes « extérieures » à Juvignac et pour les associations n'ayant pas leur siège social à Juvignac :
 - 1^{ère} location : 1400 €
 - Au-delà : 2000 €
- pour toutes expositions, expositions-ventes, spectacles, pour toutes manifestations générant des recettes :
 - 1^{ère} location : 1400 €
 - Au-delà : 2000 €
- Pour les concours organisés :
 - Par l'Etat ou les collectivités locales : 500 €
 - Par d'autres organismes : 1000 €

La caution pour les locations reprises à l'article 1 est fixée à

- 1000 € pour les Juvignacois et les associations ayant leur siège social à Juvignac
- 2000 € pour tous les autres cas

Les associations dont le siège social est à Juvignac pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'une des salles suivantes, pour la tenue de leur assemblée générale annuelle

- la salle polyvalente de Courpouyran
- La salle polyvalente Lionel de Brunélis
- La terrasse couverte.
- La salle Frédéric Bazille

➤ A compter du 1^{er} juillet 2008, les tarifs de location de la salle polyvalente Lionel de Brunélis sont fixés comme suit :

- pour les Juvignacois, et pour les associations ayant leur siège social sur Juvignac :
 - 1^{ère} location : 700 €
 - Au-delà : 1000 €
- pour les personnes « extérieures » à Juvignac et pour les associations n'ayant pas leur siège social à Juvignac :

- 1^{ère} location : 1400 €
- Au-delà : 2000 €
- pour toutes expositions, expositions-ventes, spectacles, pour toutes manifestations générant des recettes :
 - 1^{ère} location : 1400 €
 - Au-delà : 2000 €
- Pour les concours organisés :
 - Par l'Etat ou les collectivités locales : 500 €
 - Par d'autres organismes : 1000 €

- A compter du 1^{er} juillet 2008, les tarifs de location de la terrasse couverte sont fixés comme suit :
- pour les Juvignacois, et pour les associations ayant leur siège social sur Juvignac :
 - 1^{ère} location : 500 €
 - Au-delà : 700 €
 - pour les personnes « extérieures » à Juvignac et pour les associations n'ayant pas leur siège social à Juvignac :
 - 1^{ère} location : 1000 €
 - Au-delà : 2000 €

La caution pour les locations reprises à l'article 1 est fixée à

- 1000 € pour les Juvignacois et les associations ayant leur siège social à Juvignac
- 2000 € pour tous les autres cas

Les associations dont le siège social est à Juvignac pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'une des salles suivantes, pour la tenue de leur assemblée générale annuelle

- la salle polyvalente de Courpouyran
- La salle polyvalente Lionel de Brunélis
- La terrasse couverte.
- La salle Frédéric Bazille

- A compter du 1^{er} juillet 2008, les tarifs de location de la salle F.BAZILLE sont fixés comme suit :
- pour les Juvignacois :
 - 1^{ère} location : 300 €
 - Au-delà : 600 €
 - pour les personnes « extérieures » à Juvignac :
 - 1^{ère} location : 600 €
 - Au-delà : 1000 €
 - pour toutes expositions, expositions-ventes, spectacles, pour toutes manifestations générant des recettes :
 - 1^{ère} location : 600 €
 - Au-delà : 1000 €

La caution pour les locations reprises à l'article 1 est fixée à

- 500 € pour les Juvignacois
- 1000 € pour tous les autres cas

III - MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS

Rapporteur : Madame le Maire : départ de Mlle VAN ELST et M. BOUSQUEL

Pour faire suite à une demande des intéressés, il est proposé au Conseil municipal de modifier comme suit la composition de la commission :

- Enfance, Jeunesse, Affaire Scolaire où Mme RAMON-BOTONNET remplacerait M. OUSSET
- Culture, Médiathèque, Affaires Culturelles où M. OUSSET remplacerait Mme RAMON-BOTONNET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire, à L'unanimité des suffrages.

IV - SALLES COMMUNALES - REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de règlement intérieur repris ci-dessous, qui sera remis à chaque utilisateur.

Il s'applique aux salles municipales mises à la disposition des organisateurs, des associations, des particuliers pour des manifestations diverses. Dans ce cadre, des règles sont établies qui s'imposent à tout utilisateur ; elles visent à assurer la sécurité comme à fixer les conditions d'utilisation du lieu afin d'en garantir la pérennité

SALLES COMMUNALES - REGLEMENT INTERIEUR

Il s'applique aux salles municipales mises à la disposition des organisateurs, des associations, des particuliers pour des manifestations diverses. Dans ce cadre, des règles sont établies qui s'imposent à tout utilisateur ; elles visent à assurer la sécurité comme à fixer les conditions d'utilisation du lieu afin d'en garantir la pérennité

1- CONDITIONS D'UTILISATION

Article 1.1 : attribution

Afin de faciliter les démarches un seul service est chargé de gérer les attributions de salles : Le secrétariat de Madame le Maire, et en cas d'absence le secrétariat général.

Article 1.2 : nature des manifestations:

Les manifestations organisées par des particuliers sont exclusivement d'ordre familial, à but non lucratif, et ne doivent pas comporter d'entrées payantes.

Article 1.3 : salle municipale (Consultez chaque fiche descriptive).

- Nombre maximum de personnes autorisées, dont personnes à mobilité réduite : Consultez chaque fiche descriptive.
- Lorsqu'une manifestation rassemble un nombre de personnes handicapées circulant en fauteuil roulant supérieur à l'effectif précisé dans le descriptif de la salle, il convient, pour garantir la sécurité de chacun, de demander suffisamment à l'avance, l'avis de la commission de sécurité qui pourrait imposer des dispositions particulières.
- Heure limite d'occupation : **1 H 00 du matin**
(Aucune dérogation de dépassement d'horaire ne peut-être accordée.)

Article 1.4 : responsabilité :

La Ville de JUVIGNAC décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel des utilisateurs.

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ de l'occupant avec l'agent d'entretien gardien de salle. L'organisateur s'engageant à respecter les dispositions du présent règlement sera tenu pour responsable de tout incident qui serait dû au non respect de l'une ou l'autre des clauses du présent règlement.

En cas de déprédation ou de détérioration du mobilier, tous frais de remise en état seront à la charge de l'organisateur de la manifestation.

En cas de comportement inacceptable avant, pendant et après la manifestation vis-à-vis des locaux et/ou des agents de la Ville de JUVIGNAC : la Ville se réserve le droit d'annuler les réservations de salles, voire de refuser à temps ou de manière définitive, la mise à disposition d'une salle.

Article 1.5 : entretien des locaux :

Le nettoyage approfondi des locaux est assuré par la commune de Juvignac ou par l'O.G.E.E.C. Chaque utilisateur dispose donc au moment de la location d'un lieu dans un état convenable. Les utilisateurs sont en conséquence invités à laisser à leur départ les lieux intérieurs, locaux sanitaires, etc, et extérieurs propres.

Dans ce contexte, sont à la charge de l'occupant le nettoyage et le rangement des tables, des appareils ainsi que le ramassage par balayage des cotillons et le retrait des décors (l'usage de confettis et "bombe fil serpent" est strictement interdit sauf pour les fêtes de fin d'année).

Toute salle rendue dans un état de malpropreté dûment constaté lors de l'état des lieux, fera l'objet d'une facturation égale au nombre d'heures que l'agent d'entretien aura été amené à effectuer pour la remise en état des locaux.

Si l'intervention d'une entreprise de nettoyage s'avérait nécessaire, le coût de l'intervention serait à la charge de l'occupant.

Article 1.6 : rôle des gardiens

Le gardien de la salle a pour mission d'effectuer l'état des lieux, de faire respecter les clauses du présent règlement notamment les horaires d'occupation. Il effectue des rondes afin de vérifier que toutes les précautions sont prises pour éviter les nuisances sonores.

Article 1.7 : déclarations réglementaires :

Les manifestations festives (bals, concerts, repas...) organisées par les associations, au cours desquelles est diffusée de la musique, doivent être déclarées à la SACEM.

Article 1.8 Pièces à fournir pour les manifestations publiques (soirées dansantes, concerts, journées culturelles, etc) :

- une attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dégradations,
- apporter la preuve qu'un service d'ordre a été prévu.

En l'absence de production de ces documents la manifestation devra être annulée.

Article 1.9 : buvette

La tenue d'une buvette devra obligatoirement être déclarée en Mairie.

Article 1.10 : participation financière :

Les tarifs de location, le montant des cautions sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le paiement de la location et le versement de la caution sont préalables à toute remise de clés.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : Régies de Recettes de JUVIGNAC

Article 1.11 : conditions d'annulation:

L'annulation d'une réservation ne peut être effectuée que par le demandeur, par écrit ou en se présentant au service des locations de salles.

Toute réservation non annulée au plus tard 48 heures avant la date fixée, ou toutes annulations répétées ou abusives sortant du cadre de la force majeure avérée, feront l'objet d'une facturation égale au montant de la redevance d'occupation.

Toute réservation qui aura mobilisé une salle et un agent sans objet du fait de la non utilisation sans avoir prévenu le service Locations de Salles, fera l'objet d'une facturation égale à celle établie pour cette réservation.

Pour les associations qui auront bénéficié d'une exonération de redevance d'occupation, celle-ci sera ajoutée à la facture initiale.

2 – SECURITE

Un certain nombre de dispositions doit être observé par l'occupant pour éviter tout risque dommageable à la sécurité du public et des lieux. Les salles municipales étant par ailleurs situées près des habitations, il convient de veiller à ne pas importuner le voisinage.

Article 2.1 : police de la salle

Les services de police ont vocation à faire évacuer la salle municipale dans 3 cas :

- le non respect de la capacité d'accueil de la salle allouée
- des débordements pendant et/ou au sortir de la manifestation
- le non respect de l'article relatif aux nuisances par le bruit
- le détournement de l'objet de la manifestation

Article 2.2 : dégagement des issues :

Il convient à ce titre :

- de maintenir les portes de sortie et de sortie de secours déverrouillées et leurs abords dégagés, pendant la durée de présence du public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (respect notamment des panneaux interdisant le stationnement).
- Il est formellement interdit de baisser les rideaux ou volets roulants devant les portes de secours.
- d'aménager les allées de circulation d'une largeur de 1,40 mètre devant relier les issues entre elles.

Article 2.3 : aménagements intérieurs – consignes à respecter :

- Sièges :
 - o A l'occasion de spectacles, réunions ou conférences nécessitant la mise en place d'au moins 200 sièges groupés, vous êtes invité à relier les sièges entre eux au moyen d'un système d'attache rigide par rangées de 16 au maximum entre deux engagements.
 - o Il convient par ailleurs de disposer les rangées de façon à laisser entre-elles un espace libre de 0,35 mètre.
 - o Aucune barre ou obstacle quelconque ne doivent être placés dans les rangs de sièges, ni dans les passages de circulation desservant ces rangs.
- Tables :
 - o A l'occasion de manifestations nécessitant la mise en place de nombreuses tables , il est impératif d'utiliser le mobilier contenu dans la salle. Tout autre apport de matériel personnel est proscrit.
 - o La disposition des tables devra tenir compte des clauses indiquées dans le paragraphe du présent règlement intitulé "Dégagements des issues".
- Décoration :

Sont autorisés par les règlements de sécurité :

- Les éléments de décoration ou d'habillage flottants (guirlandes, objets divers de décoration), sous réserve qu'ils soient réalisés en matériaux de catégorie M. 1 (non inflammable).
- Les plantes artificielles ou synthétiques sous réserve qu'elles soient réalisées en matériaux de catégorie M2 (difficilement inflammable).

Sont interdits:

- L'emploi de tentures, rideaux ou voilages en travers des dégagements.
- L'utilisation de ruban adhésif, punaises ou tout autre système de fixation susceptible de dégrader le support.

Article 2.4 : risques d'incendie :

- Installations électriques :

- En cas d'utilisation de guirlandes d'illumination, celles-ci doivent être constituées de câbles de catégorie C.2 (difficilement inflammable) et leurs douilles raccordées de façon inamovible aux conducteurs qui les alimentent.
- Il convient de disposer les prises de courant qui alimentent les canalisations mobiles, de telle manière que ces canalisations ne soient pas de nature à former obstacle à la circulation du public. Leur longueur doit être aussi réduite que possible.

- Installations particulières :

- Pour éviter tout risque d'incendie, l'emploi de toute flamme nue (feux de Bengale, torches, bougies...) est proscrit. Seules les bougies dans des photophores sont autorisées.
- Il convient de consulter la Commission de Sécurité pour avis, si la manifestation envisagée prévoit des installations techniques particulières aux fins de créer des effets spéciaux (lumières, brouillard, fumée...)

-La mise en place d'appareils (réchauds, bouteilles) utilisant le gaz est interdite dans la salle. Si le repas consommé sur place implique une cuisson préalable, l'organisateur est invité à effectuer cette cuisson dans les locaux réservés à cet effet. L'utilisation de barbecue est strictement interdite dans la salle et ses dépendances intérieures et extérieures.

- Cas des arbres de Noël :

- Illumination de l'arbre de Noël : Pour éviter tout risque d'incendie, les organisateurs sont invités à utiliser exclusivement les dispositifs d'éclairage de faible puissance spécialement conçus pour cet usage et conformes aux normes les concernant. Les guirlandes électriques doivent répondre à la norme NFC 71.111 pour les parties qui les concernent.
- Dans ce cadre, l'utilisation des bougies est proscrite. Placer l'arbre à distance raisonnable de toutes sources de chaleur et dégager son pied de tout objet combustible.
- Il convient enfin de prévoir des moyens d'extinction à proximité, en rapport avec la taille de l'arbre (extincteurs à poudre polyvalent (ABC...)).

Afin de pouvoir dégager tranquillement la salle en cas de besoin, les abords immédiats des moyens de secours seront maintenus dégagés (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Article 2.5 : nuisances par le bruit :

Les salles municipales sont situées près des habitations. Il convient donc de veiller à préserver la tranquillité du voisinage. Toutes précautions seront en conséquence prises pour que le bruit (appareils sonores, instruments d'orchestre, allées et venues de personnes et de véhicules...) soit réduit de façon à ne causer aucune gêne pour le voisinage, à partir de 22 heures et jusqu'à l'heure limite d'occupation de la salle. A cette fin, Les portes et les fenêtres devront obligatoirement être fermées après 22 heures.

L'organisateur s'engage à demander aux convives de quitter les lieux dans le calme et avec respect pour les riverains (pas de klaxon, bruits de portières, éclats de voix intempestifs...)

Le fait de signer l'engagement vaut l'acceptation du présent règlement.

(« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service Locations de salles)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

V - MEDIATHEQUE – CONTRAT de RESERVATION

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération du 10 juillet 2006, le Conseil municipal de Juvignac avait décidé de vendre 730 m² de terrains, dont elle était propriétaire, moyennant la somme de 391 678 €. Ceux-ci, nouvellement cadastrés BN 628, 629 et 632, constituant l'assiette d'un immeuble comprenant 21 logements et des activités commerciales.

Afin de poursuivre l'aménagement d'un véritable « centre ville », il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir le local à usage d'activités, situé en rez de chaussée de l'immeuble sus-désigné, d'une surface utile d'environ 472 m², et en sous-sol d'une surface utile de 75 m², livré « brut de béton et fluides en attente »
- De dire que l'acquisition aura lieu moyennant le prix ferme et définitif de 1 039 300 € (un million trente neuf mille trois cents euros) , prix conforme à l'estimation des Domaines en date du 21 avril 2008. Le paiement interviendra à la signature de l'acte authentique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de réservation, ainsi que tout autre document, se rapportant à cette affaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire, à la majorité (cinq contre).

VI - VIDE-GRENIERS – Occupation du domaine public communal

Rapporteur : Madame ROMERO

L'occupation du domaine public des collectivités locales est soumise à un principe de non-gratuité (arrêt du Conseil d'Etat du 11/02/1998), et à la perception d'une redevance. Toutefois, les collectivités locales peuvent tenir compte de l'intérêt local pour en fixer le montant.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal de fixer à 1 €/m²/jour la redevance d'occupation du domaine public communal pour les participants aux vide-greniers

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire, à l'unanimité des suffrages.

VII - COMMUNE - COMPTE de GESTION 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

VIII - COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2007 qui peut se résumer ainsi

	Libellé	2 007
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		6 524 781.68 €
O11	Charges à caractère général	1 692 713.78 €
60611	Eau & Assainissement	62 770.43 €
60612	Energie-Electricité	245 020.34 €
60621	combustibles	
60622	Carburants	19 633.39 €
60623	Alimentation	28 032.83 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 687.52 €
60631	Fournitures d'entretien	17 919.96 €
60632	Fourniture de petit équipement	24 789.74 €
60633	Fournitures de voirie	8 551.88 €
60636	Vêtements de travail	12 311.01 €
6064	Fournitures administratives	17 960.65 €
6065	livres, disques, cassettes	21 718.75 €
6067	fournitures scolaires	33 010.01 €

6068	Autres matières & fournitures	52 496.24 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	324 226.78 €
6122	Crédit-bail mobilier	39 703.55 €
6135	Locations mobilières	93 747.07 €
61521	Entretien des terrains	161 233.86 €
61522	Entretien bâtiments	30 839.17 €
61523	Entretien V.R.D	42 210.76 €
61551	Entretien matériel roulant	16 298.70 €
61558	entretien autres biens mobiliers	1 558.09 €
6156	Maintenance	65 839.36 €
616	Primes d'assurance	30 911.20 €
617	Etudes & recherches	
6182	Doc.générale & technique	12 657.95 €
6184	Vers. Org. Formation	8 305.50 €
6185	frais de colloques, séminaires	
6188	Autres frais divers	37 562.25 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	605.73 €
6226	Honoraires	26 919.75 €
6227	frais d'actes, de contentieux	
6228	divers	16 094.61 €
6231	Annonces & insertions	16 149.01 €
6232	Fêtes & cérémonies	43 469.87 €
6233	foires & expositions	5 157.15 €
6236	Catalogues & imprimés	26 788.05 €
6237	Publications	
6238	frais divers de publicité	2 601.45 €
6247	transports collectifs	19 779.64 €
6251	Voyages et déplacements	10 761.19 €
6256	missions	
6257	réceptions	38 439.04 €
6261	Frais affranchissement	14 663.26 €
6262	Frais de télécommunications	40 035.67 €
6281	Concours divers	2 547.38 €
6282	frais de gardiennage	1 892.16 €
62848	redevances autres prestations	
6288	autres services	1 488.65 €
6338	autres impôts & taxes	8 598.18 €
63512	Taxes foncières	5 675.00 €
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	51.00 €
6358	autres droits	
012	Charges personnel & frais assimilés	3 613 531.80 €
6218	Autres personnels extérieurs	2 314.01 €

6331	versement transport	37 700.60 €
6332	Cotisations au FNAL	5 548.87 €
63361	cotisations CNFPT	36 186.95 €
63362	Cotisations CDG	
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 755 123.73 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	66 549.35 €
64118	autres indemnités	284 508.73 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	380 715.79 €
64161	emplois jeunes	
64168	autres	18 820.44 €
6417	rémunération des apprentis	
6451	URSSSAF	403 653.09 €
6453	Cotisations caisses retraite	500 961.65 €
6454	ASSEDIC	22 477.36 €
6455	Cotisations assurances du personnel	85 525.36 €
6456	FNC sup.fam	
6457	cotisations liées à l'apprentissage	
6471	prestations versées (FNAL)	
6475	Médecine du travail	4 947.53 €
64832	Fonds de compensation CPA	8 483.48 €
6488	Autres charges	14.86 €
65	Autres charges de gestion courante	354 276.82 €
6521	Déficit budget annexes	
6531	indemnités élus	102 997.45 €
6532	frais mission des élus	3 523.89 €
6533	cotisations retraite des élus	6 226.79 €
6535	formation des élus	4 107.00 €
65372	allocations fin de mandat	49.04 €
6554	cotisations organisme de regroupement	
6555	contributions CNFPT	32 190.65 €
65734	Subvention fonctionnement communes	
65736	CCAS & Caisse des écoles	50 000.00 €
65748	Subv fonct assoc & pers.privées	155 182.00 €
65800	charges subv.gestion courante	
66	Charges financières	606 727.89 €
661	Intérêts emprunts & dettes	560 613.53 €
6611	intérêts des emprunts, dettes	6 030.55 €
66111	intérêts des emprunts- ligne de trésorerie	
668	autres charges financières	40 083.81 €
67	Charges exceptionnelles	25 903.10 €
6714	bourses et prix	975.00 €
6730	titres annulés	4 398.10 €

675	valeurs comptables des immos cédées	67.20 €
676	dif./real trans en inest	20 462.80 €
678	Autres charges except.	
68	Dotation aux amortissements	76 533.25 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	76 533.25 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
O14	Atténuation de produits	155 095.04 €
73961	Reversement agglo	90 357.04 €
73982	SRU	64 738.00 €
	Chapîtres codifiés	0.00 €
	Déficit fonct.reporté	
O23	Virement section investissement	
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 226 370.46 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	393 398.40 €
7011	vente d'eau	59 867.50 €
70311	concessions au cimetière	25 176.30 €
70388	autres redevances & recettes	6 466.67 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	37 118.36 €
70632	Redev.& droits des serv.caractère de loisirs	98 423.40 €
7066	Redev.& droits des serv.caractère social	130 561.40 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	3 268.20 €
70872	rembt frais par budgets annexes	13 000.00 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	1 923.42 €
7088	Autres produits d'activités annexes	17 593.15 €
72	Travaux en régie	94 806.86 €
721	Immobilisations incorporelles	
722	Immobilisations corporelles	94 806.86 €
73	Impôts & taxes	4 026 142.14 €
7311	Contributions directes	3 601 533.00 €
7322	Dotation de solidarité communautaire	
7328	Autres reversement de fiscalité	16 589.38 €
7331	Taxe enlèvement des ordures ménagères	
7343	taxes sur les pylones électriques	13 627.36 €
7351	Taxe sur l'électricité	106 387.64 €
7361	Droits de licences des débits de boissons	
7363	Impôts sur les spectacles	
73681	Taxes/emplacements publicitaires	3 279.04 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	284 725.72 €
7382	Permis de chasser	
74	Dotations & participations	1 581 570.04 €
7411	Dotation forfaitaire	823 918.00 €

74121	Dotation solidarité rurale	56 362.00 €
74125	Dotation péréquation groupt communes	135 027.00 €
745	Dotation spéciale instituteurs	2 671.00 €
746	D.G.D	4 370.24 €
74718	autres	
7472	Participation région	
7473	Participation Département	6 000.00 €
7475	groupe de collectivités	
7478	autres organismes	410 131.80 €
7482	Compensation perte taxe additionnelle	
74830	FDTP	
74831	FNTF	
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	20 636.00 €
74834	Compensation taxes foncières	34 952.00 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	87 502.00 €
74837	Fonds national de péréquation	
7488	autres attributions & participations	
75	Autres produits & gestion courante	258 179.24 €
752	Revenus des immeubles	97 694.76 €
7551	excédent budgets annexes	154 337.48 €
757	Redevance fermiers.....	6 147.00 €
758	Produits divers de gestion courante	
76	Produits financiers	35.00 €
762	produits financiers	
764	revenus valeurs mob. Placement	
768	autres produits financiers	35.00 €
77	Produits exceptionnels	29 464.06 €
7711	Dédits et pénalités reçues	
7713	Libéralités reçues	
7718	autres op.excep/op.gestion	
773	Mandats annulés	
775.01	produits des cessions d'immobilisation	20 530.00 €
776.01	différences sur reprises	
778	Autres produits exceptionnels	8 934.06 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Repises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0.00 €
7911	Indemnités de sinistres	
O13	Atténuation de charges	128 400.32 €
6091	RRRO sur achats	
6419	rembt. Rémun.personnel	128 400.32 €

6459	rembt.charges sec.soc	
6611	ICNE	
	Chapîtres codifiés	714 374.40 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	714 374.40 €
INVESTISSEMENT		
TRANSFERT CHARGES		
	DEPENSES	0.00 €
1068	transfert agglo	
16411	transfert agglo	
	RECETTES	0.00 €
oo1	transfert agglo	
21532	transfert agglo	
2388	transfert agglo	
2423	transfert agglo	
205	transfert agglo	
OPERATIONS NON AFFECTEES		
	DEPENSES	1 160 217.22 €
OO1	solde d'exécution	42 232.60 €
1391	subvention équipement	
1641	Emprunts en cours	868 659.12 €
164112	emprunts CLF-DEXIA	
164113	emprunts - Prêts Minjoz	
164114	emprunts CRCA	
164115	emprunts - CAISSE EPARGNE	
166	refinancement de la dette	
16878	dettes envers les autres EPL	14 440.39 €
16882	ICNE	
192	réalisation postérieure au 1/1/97	
205	concessions & droits similaires	
2031	Frais d'études	30 562.11 €
2111	terrains nus	109 516.14 €
2128	agencements & aménagements	29 977.12 €
2152	travaux en régie voirie	
2423	travaux régie agglomération	
21281	travaux régie divers	
2135	installations générales	34 836.85 €
21351	travaux régie bâtiments	
2152	installation de voirie	29 992.89 €
2168	autres collections & oeuvres	

2423	EPCI	
28183	matériel informatique	
	RECETTES	4 282 306.81 €
001	solde d'exécution	42 232.60 €
166	refinancement de la dette	
192	réalisations postérieures au 1/1/97	
272	cession actifs	
1021	dotations	
1068	excédent reporté	198 376.00 €
1321	état & établissements nationaux	25 000.00 €
1323	département	49 446.91 €
1325	groupements de collectivités	20 150.00 €
1328	autres	
1341	DGE	32 615.55 €
1342	Amendes de police	
1641	Emprunts en euros	2 540 000.00 €
1688	ICNE	
192	Plus values immo	20 462.80 €
2111	terrains nus	67.20 €
2118	cession autres terrains	
2182	mat.transport	
2183	matériel bureau & informatique	
2188	autres	
10222	FCTVA	818 576.94 €
10223	TLE	406 676.36 €
10228	autres fonds globalisés	52 169.20 €
16878	autres dettes - autres organismes	
21318	Autres bâtiments publics	
28031	amortissement frais études	1 912.00 €
2805	concessions & droits similaires	8 290.55 €
28128	autres aménagements terrains	766.63 €
28135	amort const instal gén	596.68 €
28138	amort.autres constructions	275.00 €
281578	autre matériel de voirie	2 139.98 €
28158	amort.autres matériels techniques	6 571.78 €
28181	intal hen aménagement	0.71 €
28182	matériel de transport	4 558.08 €
28183	matériel et bureau informatique	1 276.05 €
28184	meublier	18 173.34 €
28188	autres immos corporelles	31 972.45 €
28188	autres amort.	
OP 3 CONSTRUCTION 2 COURTS TENNIS COUVERTS		

	DEPENSES	0.00 €
2031	Frais études	
2313	immo en cours - constructions	
	RECETTES	0.00 €
1322	Subvention région	
1323	département	
1325	groupements de collectivités	
OP 5 MATERIEL CULTUREL & SPORTIF		
	DEPENSES	0.00 €
2188	Matériel culturel & sportif	
	RECETTES	0.00 €
1322	Subvention région	
1325	groupements de collectivités	
OP 7 MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE		
	DEPENSES	0.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	
	RECETTES	0.00 €
OP 8 ACQUISITION MOBILIER		
	DEPENSES	0.00 €
2184	Mobilier	
	RECETTES	0.00 €
OP 9 ACQUISITION DIVERS MATERIELS		
	DEPENSES	0.00 €
2188	autres immo. Corporelles	
	RECETTES	0.00 €
OP 10 ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE		
	DEPENSES	0.00 €
21578	autre matériel & outillage de voirie	
	RECETTES	0.00 €
OP 11 AUTRES MAT. & OUTILLAGE TECHNIQUE		
	DEPENSES	0.00 €

2158	autres matériels		
		RECETTES	0.00 €
OP 12 TRAVAUX AMENAGEMENT ECOLES			
		DEPENSES	0.00 €
21312	bâtiments scolaires		
		RECETTES	0.00 €
OP 16 TRAVAUX DE BATIMENTS & DE SECURITE			
		DEPENSES	0.00 €
2181	installations générales		
		RECETTES	0.00 €
OP 20 RIVES de la MOSSON			
		DEPENSES	0.00 €
2318	autres immos		
		RECETTES	0.00 €
OP 24 - SALLE des SPORTS			
		DEPENSES	0.00 €
2318	autres immo inco		
		RECETTES	0.00 €
OP 26 TRAVAUX de REGULATION FEUX TRICOLORES			
		DEPENSES	0.00 €
2315	immo en cours - instal. Techn.		
		RECETTES	0.00 €
OP 27 - TRAVAUX de VOIES			
		DEPENSES	0.00 €
2315	immo en cours - instal. Techniques		
		RECETTES	0.00 €
OP 28 - TRAVAUX SOURCE du MARTINET			
		DEPENSES	0.00 €

2031	frais études	
2315	installations techniques	
2318	autres immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
192	réalisations postérieures au 1/1/97	
OP 29 - ECLAIRAGE PUBLIC		
	DEPENSES	0.00 €
2315	immos en cours - instal. Techniques	
	RECETTES	0.00 €
OP 36 - AMENAGEMENT SALLE CULTURELLE		
	DEPENSES	0.00 €
2313	immo en cours - constructions	
	RECETTES	0.00 €
1322	subvention région	
1325	subv.groupements es collectivités	
OP 37 - MATERIEL de TRANSPORT		
	DEPENSES	0.00 €
192	réalisation post. Au 1/1/97	
2182	matériel de transport	
	RECETTES	0.00 €
2182	matériel de transport	
OP 39 - TRAVAUX EXTENSION ECOLE FONTCAUDE - REST. SCOL.		
	DEPENSES	0.00 €
2184	acqu.mobilier	
2188	autres	
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0.00 €
1323	département	
1341	DGE	
OP 41 - AMENAGEMENT EX RN 109		
	DEPENSES	0.00 €
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0.00 €
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	
OP 43 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE GARRIGUES		
	DEPENSES	0.00 €
2313	extension groupe scolaire Guarrigue	

		RECETTES	0.00 €
1323	département		
OP 44 - PLANTATION ARBRES & ARBUSTES			
		DEPENSES	0.00 €
2121	plantation arbres		
		RECETTES	0.00 €
OP 46 AMENAGEMENT ESPACES LIBERTES			
		DEPENSES	0.00 €
2128	agencemenst & aménagements		
		RECETTES	0.00 €
OP 47 - AMENAGEMENT SKATE PARC FONTCAUDE			
		DEPENSES	0.00 €
2128	agencemenst & aménagements		
		RECETTES	0.00 €
OP 48 - AMENAGEMENT EX RN 108 - 2 °TRANCHE			
		DEPENSES	0.00 €
2315	immos en cours - installations techniques		
		RECETTES	0.00 €
1322	Région		
1325	groupements de collectivités		
OP 49 AMENAG. REFECTION DIVERS SPORTS			
		DEPENSES	0.00 €
2128	agencements & aménagements		
		RECETTES	0.00 €
OP 50 - CONSTRUCTION PREAU GROUPE SCOLAIRE			
		DEPENSES	0.00 €
2313	immo en cours construction		
		RECETTES	0.00 €
OP 52 - CONSTRUCTION 3 CLASSES SUP E.E GAR			

	DEPENSES	0.00 €
2313	immo en cours construction	
	RECETTES	0.00 €
1323	département	
OP 54 - RUE BONNIER DE LA MOSSON		
	DEPENSES	0.00 €
2315	Immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
1323	département	
1341	DGE	
OP 55 BATIMENTS 2003		
	DEPENSES	0.00 €
21312	Bâtiments scolaires	
21318	autres bât publics	
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0.00 €
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	
OP 56 - VOIRIE 2003		
	DEPENSES	0.00 €
2315	installations, matériel & outillages techniques	
	RECETTES	0.00 €
1323	département	
OP 57 - TERRAINS 2003		
	DEPENSES	0.00 €
2121	plantation arbres	
2128	Agencements & Aménagements	
	RECETTES	0.00 €
OP 58 - MATERIEL 2003		
	DEPENSES	0.00 €
205	concessions et droits similaires	
2158	autres matériels	
2182	matériel de transport	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meublier	

2188	autres immos incorporelles	
RECETTES		
OP 59 - MARCO-POLO		
DEPENSES		0.00 €
2111	Terrains nus	
2318	autres immos	
RECETTES		0.00 €
192	réalisations postérieures au 1/1/97	
2111	Terrains nus	
OP 60 - CENTRE VILLE		
DEPENSES		2 220 243.20 €
2031	frais études	
2033	frais insertion	
2115	Terrains bâtis	
2188	autres immos corporelles	
2313	immos en cours	2 220 243.20 €
2315	immos en cours	
RECETTES		0.00 €
OP 61- LES THERMES		
DEPENSES		398 864.08 €
2031	frais études	
2033	frais insertion	
2313	immos	2 284.36 €
2318	autres immos	396 579.72 €
RECETTES		0.00 €
1323	Subvention	
OP 62 - RESTAURANT SCOLAIRE GARRIGUES		
DEPENSES		0.00 €
2033	frais insertion	
2188	autres immos	
2313	immos en cours	
RECETTES		0.00 €
1323	département	
1341	DGE	
OP 63 - MATERNELLE GARRIGUES		
DEPENSES		182 130.34 €

2033	frais insertion	
2184	meuble	
2188	autres imms en cours	
2313	immo en cours construction	182 130.34 €
RECETTES		0.00 €
1321	Etat	
1323	Département	
1341	DGE	
OP 64 - GROUPE SCOLAIRE & RESTAURANT FONTCAUDE		
DEPENSES		0.00 €
2031	frais études	
2135	installations générales	
2313	immo en cours construction	
RECETTES		0.00 €
1323	Subvention	
OP 65 - ALLEES de l'EUROPE - 3° TRANCHE		
DEPENSES		0.00 €
2033	frais insertion	
2111	Terrains nus	
2315	installations techniques	
RECETTES		0.00 €
1325	groupements de collectivités	
OP 66 - MATERIELS 2004		
DEPENSES		0.00 €
205	concessions et droits	
2158	autres matériels & outillages	
2182	matériels de transport	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meuble	
2188	autres imms	
RECETTES		0.00 €
OP 67 - VOIRIE 2004		
DEPENSES		0.00 €
2033	frais insertion	
2315	imms en cours - inst.techniques	
RECETTES		0.00 €
1328	autres	

OP 68 - BATIMENTS 2004		
	DEPENSES	0.00 €
2135	installations générales	
	RECETTES	0.00 €
1323	département	
OP 69 - TERRAIN de FOOTBALL SYNTHETIQUE		
	DEPENSES	0.00 €
2033	frais insertion	
2318	autres immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
1322	Région	
1325	groupement de collectivités	
1328	autres	
OP 70 - ENVIRONNEMENT 2004		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 71 - CRECHE		
	DEPENSES	0.00 €
2135	installations générales	
	RECETTES	0.00 €
1325	groupements de collectivités	
OP 72 - HALTE-GARDERIE		
	DEPENSES	0.00 €
2115	Terrains bâtis	
2313	immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
OP 74 -STRUCTURE MULTI-ACCUEIL COURPOUYRAN		
	DEPENSES	96 838.95 €

2033	frais insertion	
2031	frais d'études	
2313	immos en cours	96 838.95 €
RECETTES		0.00 €
1323	département	
OP 75 - CLSH COURPOUYRAN		
DEPENSES		0.00 €
2135	installations générales	
RECETTES		0.00 €
1328	autres	
1323	Département	
OP 76 - VRD LABOURNAS & PATTES		
DEPENSES		0.00 €
2033	frais insertion	
2315	installations techniques	
RECETTES		0.00 €
1323	Subvention	
OP 77 - -Matériel 2005		
DEPENSES		0.00 €
192	réal.post au 1/1/97	
2033	frais insertion	
205	concessions & droits simil	
2158	autres matériels & outillages	
2183	matériel de bureau et informatique	
2184	meublier	
2188	autres immo corporelles	
28183	matériel de bureau informatique	
RECETTES		0.00 €
192	réal.post au 1/1/97	
2182	matériel de transport	
2183	matériel de bureau & informatique	
2184	meublier	
2188	autres	

OP 78-VOIRIE 2005		
	DEPENSES	0.00 €
2033	frais insertion	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 79 - BATIMENTS 2005		
	DEPENSES	0.00 €
2033	frais insertion	
21312	bâtiments scolaires	
2135	installations générales	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 80 - ENVIRONNEMENT 2005		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
Oop 81 - HYDRAULIQUE 2005		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	
2315	installations générales	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 82 - NAUSSARGUES		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	0.00 €
2315	immos en cours	0.00 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	

op 83- Matériel 2006		
	DEPENSES	12 677.60 €
205	concessions & droits similaires	
2158	autres matériels & outillage	
2182	matériel de transport	
2184	meublier	
2188	autres immos corporelles	12 677.60 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
op 84-VRD 2006		
	DEPENSES	192 005.96 €
2031	frais d'études	
2033	frais d'insertion	
2315	immos en cours	192 005.96 €
2318	autres immos	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 85-Bâtiments 2006		
	DEPENSES	16 484.39 €
21312	bâtiments scolaires	678.51 €
2135	installations générales	
2138	autres constructions	15 805.88 €
2188	autres mms corporelles	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
op 86-environnement 2006		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	
2121	plantations d'arbres	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 87-Hydraulique 2006		
	DEPENSES	0.00 €
2031	frais études	
2315	immos en cours	

	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 88-Caunelles		
	DEPENSES	21 528.00 €
2031	frais études	21 528.00 €
2315	immos en cours	
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 89 - MATERIEL 2007		
	DEPENSES	113 053.46 €
205	Concessions & droits similaires	1 495.00 €
2158	autres matériels & outillage	2 360.90 €
2161	œuvres & objets d'art	4 200.00 €
2182	matériel de transport	470.00 €
2183	matériel de bureau et info	5 298.04 €
2184	meublier	4 215.09 €
2188	autres immo corporelles	95 014.43 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 90 - VOIRIE 2007		
	DEPENSES	415 315.41 €
2121	plantation d'arbres	12 036.54 €
2315	immos en cours - instal. Techniques	403 278.87 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP 91 - BATIMENTS 2007		
	DEPENSES	209 184.17 €
21312	bâtiments scolaires	4 737.66 €
2135	installations générales	204 446.51 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	
OP92 6 ENVIRONNEMENT 2007		
	DEPENSES	28 240.19 €
2031	frais études	6 171.36 €
2121	plantations d'arbres	22 068.83 €
	RECETTES	0.00 €
1323	Subvention	

RECAPITULATIF		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 524 781.68 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 226 370.46 €
	SOLDE	701 588.78 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 066 782.97 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 282 306.81 €
	SOLDE	-784 476.16 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

IX - COMMUNE DE JUVIGNAC –BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le compte administratif 2007, qui vient d'être adopté, met en évidence un excédent d'exploitation au 31 décembre 2007 de 701 588,78 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter la totalité de l'excédent à l'équilibre de la section d'investissement, soit 701 588,78 € .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à la majorité (cinq contre).

X - EXERCICE 2008 - COMMUNE – DM1

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de crédits reprises ci-dessous, dans la colonne DM1 :

	Libellé	BP	DM1	R.A.R	Total
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	7 050 321 €	316 668 €	0 €	7 366 989 €
011	Charges à caractère général	2 426 434 €	0 €	0 €	2 426 434 €
60611	Eau & Assainissement	110 000 €			110 000 €
60612	Energie-Electricité	190 000 €			190 000 €
60622	Carburants	22 400 €			22 400 €
60623	Alimentation	31 850 €			31 850 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 700 €			2 700 €
60631	Fournitures d'entretien	40 000 €			40 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	133 000 €			133 000 €
60633	Fournitures de voirie	35 008 €			35 008 €

60636	Vêtements de travail	15 975 €			15 975 €
6064	Fournitures administratives	23 838 €			23 838 €
6065	livres, disques, cassettes	7 940 €			7 940 €
6067	fournitures scolaires	35 008 €			35 008 €
6068	Autres matières & fournitures	81 477 €			81 477 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	431 650 €			431 650 €
6122	crédit-bail mobilier	49 000 €			49 000 €
6135	Locations mobilières	118 862 €			118 862 €
61521	Entretien des terrains	324 492 €			324 492 €
61522	Entretien bâtiments	62 000 €			62 000 €
61523	Entretien V.R.D	130 000 €			130 000 €
61551	Entretien matériel roulant	18 000 €			18 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	11 000 €			11 000 €
6156	Maintenance	93 555 €			93 555 €
616	Primes d'assurance	35 000 €			35 000 €
6182	Doc.générale & technique	17 005 €			17 005 €
6184	Vers. Org. Formation	18 450 €			18 450 €
6188	Autres frais divers	42 120 €			42 120 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	3 025 €			3 025 €
6226	Honoraires	31 300 €			31 300 €
6227	frais d'actes, de contentieux	8 000 €			8 000 €
6228	divers	24 650 €			24 650 €
6231	Annonces & insertions	20 500 €			20 500 €
6232	Fêtes & cérémonies	53 516 €			53 516 €
6236	Catalogues & imprimés	39 000 €			39 000 €
6238	Frais divers de publicité	4 500 €			4 500 €
6247	transports collectifs	29 238 €			29 238 €
6251	voyages & déplacements	7 500 €			7 500 €
6256	Missions				0 €
6257	réceptions	43 000 €			43 000 €
6261	Frais affranchissement	11 625 €			11 625 €
6262	Frais de télécommunications	37 500 €			37 500 €
6281	Concours divers	2 450 €			2 450 €
6282	frais de gardiennage	4 800 €			4 800 €
62848	autres prestations	13 000 €			13 000 €
6288	autres services	500 €			500 €
63512	Taxes foncières	10 000 €			10 000 €
637	Autres impôts, taxes et vers.assimil.	2 000 €			2 000 €
012	Charges personnel & frais assimilés	3 242 673 €	180 873 €	0 €	3 423 546 €
6218	autres personnels extérieurs	2 600 €			2 600 €
6331	Versement transport	30 600 €			30 600 €
6332	Cotisations au FNAL	2 300 €	5 873 €		8 173 €
6336	cotisations CNFPT-CDG	34 600 €			34 600 €
6338	Autres impôts & taxes	6 100 €			6 100 €
6451	URSSAF	372 500 €			372 500 €
6453	Cotisations caisses retraite	459 000 €			459 000 €
6454	ASSEDIC	25 000 €			25 000 €
6455	Cotisations assurances du personnel	100 000 €			100 000 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	200 €			200 €
6475	Médecine du travail	4 950 €			4 950 €
6488	Autres charges	2 500 €			2 500 €

64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 521 123 €	175 000 €		1 696 123 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	60 200 €			60 200 €
64118	autres indemnités	205 000 €			205 000 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	393 500 €			393 500 €
64168	Autres	14 500 €			14 500 €
64832	Fonds de compensation CPA	8 000 €			8 000 €
65	Autres charges de gestion courante	364 437 €	44 695 €	0 €	409 132 €
6531	indemnités élus	103 815 €			103 815 €
6532	frais mission des élus	3 500 €			3 500 €
6533	cotisations retraite des élus	5 622 €			5 622 €
6535	formation des élus	900 €	1 695 €		2 595 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	100 €			100 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	5 500 €			5 500 €
6555	contributions CNFPT	25 000 €			25 000 €
657362	CCAS	50 000 €			50 000 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	170 000 €	43 000 €		213 000 €
66	Charges financières	605 500 €	114 100 €	0 €	719 600 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	636 000 €			636 000 €
66112	ICNE rattachés	-31 000 €	14 100 €		-16 900 €
6615	Intérêts c/courant, dépôts		100 000 €		100 000 €
668	autres charges financières	500 €			500 €
67	Charges exceptionnelles	5 500 €	0 €	0 €	5 500 €
6714	Bourses et prix	500 €			500 €
673	titres annulés	5 000 €			5 000 €
O42	Opérations d'ordre entre sections	76 477 €	0 €	0 €	76 477 €
675	valeurs comptables des immo.cédées				0 €
676	différence sur réalisations				0 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	76 477 €			76 477 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €	0 €	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.				0 €
O14	Atténuation de produits	179 300 €	-23 000 €	0 €	156 300 €
73961	Reversement aggro	112 300 €			112 300 €
73982	SRU	67 000 €	-23 000 €		44 000 €
o23	Virement de la section d'investissement	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €
O23	Virement section investissement	150 000 €	0 €		150 000 €
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 050 321 €	316 668 €	0 €	7 366 989 €
O13	Atténuation de charges	140 000 €	0 €	0 €	140 000 €
6419	rembt. Rémun.personnel	140 000 €			140 000 €
6459	rembt.charges sec.soc	0 €			0 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	502 103 €	0 €	0 €	502 103 €
7011	vente d'eau	81 603 €			81 603 €
70311	concessions cimetièrè	70 000 €			70 000 €
70388	autres redevances & recettes	3 500 €			3 500 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	60 000 €			60 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	110 000 €			110 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	110 000 €			110 000 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	2 000 €			2 000 €
70872	rembt frais par budgets annexes	13 000 €			13 000 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	2 000 €			2 000 €
7088	Autres produits d'activités annexes	50 000 €			50 000 €
o42	Opérations d'ordre entre sections	90 000 €	0 €	0 €	90 000 €

721	Immobilisations incorporelles				0 €
722	Immobilisations corporelles	90 000 €			90 000 €
73	Impôts & taxes	4 349 256 €	92 538 €	0 €	4 441 794 €
7311	Contributions directes	3 679 156 €	92 538 €		3 771 694 €
7328	autres reversements fiscalité	16 600 €			16 600 €
7343	taxes sur les pylones électriques	1 200 €			1 200 €
7351	Taxe sur l'électricité	250 000 €			250 000 €
73681	Taxes/emplacements publicitaires	2 300 €			2 300 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000 €			400 000 €
74	Dotations & participations	1 687 687 €	236 905 €	0 €	1 924 592 €
7411	Dotations forfaitaires	906 309 €	93 467 €		999 776 €
74121	Dotation solidarité rurale	68 798 €	4 304 €		73 102 €
74125	dotation péréquation	136 580 €	114 750 €		251 330 €
745	Dotation spéciale instituteurs	50 000 €			50 000 €
74718	autres		11 375 €		11 375 €
7473	Subv. Département	6 000 €			6 000 €
7478	autres organismes	385 000 €			385 000 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	20 000 €	-2 931 €		17 069 €
74834	Compensation taxes foncières	30 000 €	3 871 €		33 871 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	85 000 €	12 069 €		97 069 €
					0 €
75	Autres produits & gestion courante	186 275 €	-12 775 €	0 €	173 500 €
752	Revenus des immeubles	120 000 €			120 000 €
7551	excédent des budgets annexes (eau)	59 775 €	-12 775 €		47 000 €
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	6 500 €			6 500 €
					0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
762	revenus valeurs mob. Placement				0 €
764	revenus placements				0 €
768	Autres produits financiers		0 €		0 €
77	Produits exceptionnels	95 000 €	0 €	0 €	95 000 €
7711	dédit & pénalités reçues				0 €
775	produits de cessions d'immo				0 €
7788	Autres reprises excédents	95 000 €			95 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels				0 €
7876	Repises sur prov. Dépréciations exceptionnelles				0 €
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €			0 €
	Chapîtres codifiés	0 €	0 €	0 €	0 €
oo2	Résultat de fonctionnement reporté		0 €		0 €
oo2	Résultat de fonctionnement reporté (régul.)				0 €
INVESTISSEMENT					
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
	RECETTES	3 173 078 €	1 201 484 €	0 €	4 374 562 €
024	ventes de terrains	3 173 078 €	1 201 484 €		4 374 562 €
					0 €

OPERATIONS NON AFFECTEES					
	DEPENSES	4 179 000 €	1 182 339 €	397 862 €	5 361 339 €
001	solde d'exécution		784 477 €		784 477 €
1641	capital des emprunts	1 495 950 €			1 495 950 €
166	remboursement anticipé emprunts	2 500 000 €			2 500 000 €
16878	autres établissements	8 250 €			8 250 €
2031	Frais d'études	78 000 €	166 437 €	166 437 €	244 437 €
2111	terrains nus	6 800 €	201 403 €	201 403 €	208 203 €
2118	agencements & aménagements		30 022 €	30 022 €	30 022 €
2128	autres constructions (travaux en régie)	30 000 €			30 000 €
2135	Installations générales (travaux en régie)	30 000 €			30 000 €
2152	Installations de voirie (travaux en régie)	30 000 €			30 000 €
2184	Mobilier				0 €
2188	autres				0 €
					0 €
	RECETTES	1 832 547 €	2 955 332 €	2 943 675 €	4 687 879 €
001	solde exécution				0 €
021	autofinancement prévisionnel	150 000 €			150 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		701 589 €		701 589 €
10222	FCTVA	1 192 000 €	-51 886 €		1 140 114 €
10223	TLE	414 070 €	-15 226 €		398 844 €
1341	DGE				0 €
1343	PAE			1 333 675 €	0 €
1641	Emprunts en euros		2 320 855 €	1 610 000 €	2 220 855 €
192	plus-value cession immo				0 €
2111	terrains nus				0 €
28031	amort frais études	3 711 €			3 711 €
2805	Concessions & droits similaires	3 469 €			3 469 €
28128	autres aménagements de terrains	767 €			767 €
28135	amort. Construct. & instal. Gén	362 €			362 €
28138	amort.autres construct.	275 €			275 €
281578	Autres mat. Voirie	1 782 €			1 782 €
28158	autres mat. Techniques	6 668 €			6 668 €
28182	matériel de transport	4 555 €			4 555 €
28183	matériel de bureau informatique	1 511 €			1 511 €
28184	mobilier	18 065 €			18 065 €
28188	autres immos & amort	35 312 €			35 312 €
OP 28 - TRAVAUX MARTINET					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2031	études				0 €
2315	VRD				0 €
2318	autres immos corporelles				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1321	Subv Etat				0 €
2111	Terrains nus				0 €
OP 60 - AMENAGEMENT d'un CENTRE VILLE					
	DEPENSES	804 193 €	369 925 €	369 925 €	1 174 118 €
2031	études		251 302 €	251 302 €	251 302 €
2033	frais insertion				0 €

2188	Autres immos				0 €
2313	immos en cours constructio,	804 193 €	118 623 €	118 623 €	922 816 €
2315	VRD (Place.....)				0 €
	RECETTES	1 333 675 €	0 €	0 €	1 333 675 €
1343	PAE	1 333 675 €			1 333 675 €
2115	terrains nus				0 €
OP 61 - LES THERMES					
	DEPENSES	0 €	519 562 €	519 562 €	519 562 €
2031	Frais études		20 200 €	20 200 €	20 200 €
2313	immos en cours constructio,		207 522 €	207 522 €	207 522 €
2318	autres immos		291 840 €	291 840 €	291 840 €
	RECETTES	94 050 €	0 €	0 €	94 050 €
1325	Subvention Agglo	94 050 €			94 050 €
2115	Terrains nus				0 €
OP 63 - GROUPE SCOLAIRE DES GARIGUES					
	DEPENSES	0 €	63 813 €	63 813 €	63 813 €
2188	autres immos corporelles		1 000 €		1 000 €
2313	immos en cours constructio,		62 813 €	63 813 €	62 813 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1325	Subvention Agglo				0 €
2115	Terrains nus				0 €
OP 74 - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL de COURPOUYRAN					
	DEPENSES	40 000 €	487 475 €	465 373 €	527 475 €
2031	frais études	40 000 €	81 018 €	81 018 €	121 018 €
2188	autres immos corporelles				0 €
2313	immos en cours constructio,		406 457 €	384 355 €	406 457 €
	RECETTES	115 000 €	0 €	0 €	115 000 €
1323	Subv.Département	35 000 €			35 000 €
1325	groupements de collectivités				0 €
1328	subv autres organismes	32 000 €			32 000 €
16878	prêt autres organismes	48 000 €			48 000 €
OP 88 - CAUNELLES					
	DEPENSES	0 €	82 292 €	82 992 €	82 292 €
2031	frais études			82 992 €	0 €
2313	immos en cours		82 292 €		82 292 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1323	Subv Département	0 €			0 €
1328	autres subvention (CAF pour pavillon)				0 €
16878	autres dettes-autres organismes				0 €
OP 89 - MATERIEL 2007					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
205	Concessions & droits simil.				0 €
2188	autres immo				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 90 - VOIRIE 2007					
	DEPENSES	0 €	1 448 476 €	1 410 984 €	1 448 476 €
2031	frais études		10 000 €	10 000 €	10 000 €
2121	Plantation d'arbres		27 963 €	27 963 €	27 963 €
2128	agencements & aménagemensts		37 492 €		37 492 €
2315	immos en cours installation technique		566 721 €	566 721 €	566 721 €
2318	autres immos en cours		806 300 €	806 300 €	806 300 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
192	Réalisations postérieures au 1/1/97				0 €
2188	autres				0 €
OP 91 - BATIMENT 2007					
	DEPENSES	0 €	15 003 €	55 003 €	15 003 €
21312	Bâtiments scolaires			55 003 €	0 €
2135	Installations générales		15 003 €		15 003 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	autres				0 €
OP 92 - ENVIRONNEMENT 2007					
	DEPENSES	0 €	37 931 €	46 759 €	37 931 €
2031	frais études			8 828 €	0 €
2121	plantations d'arbres		37 931 €	37 931 €	37 931 €
2128	agencements & aménagements				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1321	Etat				0 €
1323	Département				0 €
OP 93 - PAE rue des PATTES					
	DEPENSES	531 000 €	0 €	0 €	531 000 €
2031	frais études	100 000 €			100 000 €
2033	frais insertion	1 000 €			1 000 €
2111	terrains nus	30 000 €			30 000 €
2313	immos en cours constructio,	400 000 €			400 000 €
	RECETTES	206 840 €	0 €	0 €	206 840 €
1333	P.A.E.	206 840 €			206 840 €
2115	terrains nus				0 €
OP 94 MATERIEL 2008					
	DEPENSES	125 497 €	0 €	0 €	125 497 €
205	Concessions & drois simil.				0 €
2158	autres matériels & outillages	28 490 €			28 490 €
2184	Mobilier	10 047 €			10 047 €
2188	autres immo	86 960 €			86 960 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €
OP 95 - VOIRIE 2008					
	DEPENSES	630 000 €	0 €	0 €	630 000 €
2033	frais insertion	10 000 €			10 000 €

2128	Agencements & Aménagements				0 €
2315	immos en cours	620 000 €			620 000 €
2318	autres immos en cours				0 €
	RECETTES	65 000 €	0 €	0 €	165 000 €
1321	Subvention Etat	65 000 €			65 000 €
1328	Subvention autres organismes				0 €

OP 96 - BATIMENTS 2008

	DEPENSES	313 500 €	-50 000 €	0 €	263 500 €
21312	Bâtiments scolaires	27 000 €			27 000 €
21318	Autres bâtiments publics	236 500 €	-50 000 €		186 500 €
2135	Installations générales	50 000 €			50 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1321	Etat				0 €
1323	Département				0 €

OP 97 - ENVIRONNEMENT 2008

	DEPENSES	107 000 €	0 €	0 €	107 000 €
2031	frais études	15 000 €			15 000 €
2128	agencements & aménagements	92 000 €			92 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
192	différence sur réalisation d'immo				0 €
2115	Terrains nus				0 €

OP 98 - BIBLIOTHEQUE

	DEPENSES	90 000 €	0 €	0 €	90 000 €
2031	frais études	90 000 €			90 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
		0 €			0 €
		0 €			0 €

RECAPITULATIF				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 050 321 €	316 668 €	- €	7 366 989 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 050 321 €	316 668 €	- €	7 366 989 €
SOLDE	0	0	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 820 190 €	4 156 816 €	3 412 273 €	10 977 006 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 820 190 €	4 156 816 €	2 943 675 €	10 977 006 €
SOLDE	0	0	-468 598	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à la majorité (cinq contre).

XI - BUDGET EAU -COMPTE de GESTION 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2007, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

4. STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
6. STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XII - BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2007 du budget Eau, lequel peut se résumer ainsi

BUDGET EAU - Comptes Administratifs				
		2005	2006	2007
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	126 730.01 €	101 078.41 €	202 220.94 €
O11	Charges à caractère général	13 000.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
6287	rembt frais	13 000.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
66	Charges financières	377.42 €	194.24 €	70.42 €
6611	intérêts des emprunts	377.42 €	194.24 €	70.42 €
668	autres charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	79 260.10 €	54 026.84 €	154 337.48 €
672	revers. Excédent	79 260.10 €	52 883.47 €	154 337.48 €
673	Titres annulés	0.00 €	1 143.37 €	0.00 €
68	Dotations aux amortissements	34 092.49 €	33 857.33 €	34 813.04 €

6811	immo.incorporelles & corporelles	34 092.49 €	33 857.33 €	34 813.04 €
6815	prov. Risques & charges exploit.			
	Chapîtres codifiés	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	transfert de charges			
O23	Virement section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	179 613.48 €	269 620.62 €	263 756.64 €
78	Reprise sur amortissement	0.00 €	113 065.18 €	0.00 €
7811	rep/amort		113 065.18 €	0.00 €
77		0.00 €	0.00 €	1 340.76 €
778	autres produits exceptionnels		0.00 €	1 340.76 €
75	Autres produits de gestion courante	100 182.45 €	103 557.70 €	107 018.59 €
757	redevance versée par les fermiers	100 182.45 €	103 557.70 €	107 018.59 €
O13	Atténuation de charges	170.93 €	114.27 €	59.81 €
6611	ICNE	170.93 €	114.27 €	59.81 €
	Chapîtres codifiés	79 260.10 €	52 883.47 €	155 337.48 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	79 260.10 €	52 883.47 €	155 337.48 €
INVESTISSEMENT				
OPERATIONS NON AFFECTEES				
	DEPENSES	26 515.25 €	141 027.67 €	61 574.14 €
OO1	solde d'exécution			13 204.73 €
	transfert de charges			
1641	emprunts - CDC	1 320.38 €	657.34 €	721.35 €
1644	emprunts - CAISSE EPARGNE			
1645	emprunts - CRCA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1688	ICNE	170.93 €	114.27 €	1 400.57 €
21531	réseau eau	25 023.94 €	27 190.88 €	46 247.49 €
2388	autres immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
281531	réseau eau		113 065.18 €	0.00 €
	RECETTES	120 421.05 €	127 822.94 €	48 017.77 €
OO1	solde d'exécution	86 214.29 €	93 905.80 €	13 204.73 €
1068	excédent capitalisé	0.00 €	0.00 €	0.00 €
21	autofinancement prévisionnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10238	apports autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10222	FCTVA			
16882	ICNE	114.27 €	59.81 €	0.00 €
281531	amortissements	34 092.49 €	33 857.33 €	34 813.04 €

RECAPITULATIF			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 730.01 €	101 078.41 €	202 220.94 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	179 613.48 €	269 620.62 €	263 756.64 €
SOLDE	52 883.47	168 542.21	61 535.70
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 515.25 €	141 027.67 €	61 574.14 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	120 421.05 €	127 822.94 €	48 017.77 €
SOLDE	93 905.80 €	-13 204.73 €	-13 556.37 €

SOLDE GLOBAL	146 789.27 €	155 337.48 €	47 979.33 €
--------------	--------------	--------------	-------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XIII - BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le compte administratif 2007 qui a été voté met en évidence un excédent d'exploitation au 31 décembre 2007 de 61 535.70 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter une partie de l'excédent à l'équilibre de la section d'investissement, soit 13 556.37 €
- D'affecter le solde soit 47 979,33 € à l'excédent reporté 2008
- Considérant que le reversement au budget général de l'excédent d'un budget annexe n'est possible que de façon ponctuelle et seulement si l'excédent nécessaire n'est pas nécessaire à court terme, au financement des dépenses d'investissement
- Considérant qu'aucun investissement nouveau n'est programmé à court terme en dehors de ceux déjà inscrits au budget 2008
- De reverser une partie du solde d'exploitation soit 47 000 .00 € au budget principal (compte 755 excédent des budgets annexes) par le biais du compte 672 « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XIV - EXERCICE 2008 –BUDGET EAU – DM 1

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les crédits budgétaires 2008 comme suit :

	Libellé	DM1
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	48 039 €
67	Charges exceptionnelles	-12 775 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	-12 775 €
	Chapîtres codifiés	60 814 €
O23	Virement section investissement	60 814 €
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	48 039 €
O13	Atténuation de charges	60 €
6611	ICNE	60 €
	Chapîtres codifiés	47 979 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	47 979 €

INVESTISSEMENT		
OPERATIONS NON AFFECTEES		
	DEPENSES	74 371 €
OO1	solde d'exécution	13 557 €
1688	ICNE	60 €
21531	réseaux adduction eau	60 754 €
	RECETTES	74 371 €
OO1	solde d'exécution	13 557 €
O21	autofinancement prévisionnel	60 814 €
28153	amortissements	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XV - AVENANT N°1 du lot 2 Gros œuvre du marché négocié - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE CLSH

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 64 en date du 24/10/2007, il a autorisé Madame le Maire à signer le marché négocié des lots et tout acte s'y rapportant pour le marché «construction d'un bâtiment pour le CLSH »

Compte tenu des aléas techniques et aux adaptations nécessaires à la poursuite du chantier, à la demande du maître d'ouvrage et du bureau de contrôle technique SOCOTEC, certaines prestations complémentaires doivent être réalisées par la Sté MIRAS.

Certaines prestations doivent être supprimées du marché de travaux.

Le montant en plus et moins value représente l'avenant n° 1 pour un montant de 8490,32 € H.T.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin 2008 et a émis un avis favorable à l'avenant n° 1 du lot 2 attribué à l'entreprise MIRAS « Pierres » d'un montant de 8490.32 € H.T, qui a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires.

Le montant initial du marché du lot 2 gros œuvre attribué à MIRAS « Pierres » d'un montant 122 090.70 € H.T est porté par avenant à 130 581,02 € H.T. l'augmentation de la masse de travaux est de 6,95 %

Il est proposé :

- ⇒ d'approuver l'avenant présenté
- ⇒ d'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.

XVI - DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il convient de clarifier la numérotation de certains terrains situés dans la rue du Luminaire :

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer l'impasse desservant les parcelles cadastrées BK 130 -131 – 133 – 135 – 136 – 138 – 139 – 140 - 141 et elle-même cadastrée BK 134 « **Impasse des Marjories** » et d'adopter la numérotation suivante, selon le plan joint :

- Parcelle BK 141 : 1 impasse des Marjories
- Parcelle BK 140 : 2 impasse des Marjories
- Parcelle BK 139 : 3 impasse des Marjories
- Parcelle BK 138 : 4 impasse des Marjories
- Parcelle BK 136 : 5 impasse des Marjories
- Parcelle BK 135 : 6 impasse des Marjories
- Parcelle BK 133 : 7 impasse des Marjories
- Parcelle BK 131 : 8 impasse des Marjories
- Parcelle BK 130 : 9 impasse des Marjories

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.

XVII - MARCHE NEGOCIE - CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac a décidé de lancer un marché négocié selon article 35, 65 et 66 du code des marchés publics «Construction d'un centre multi accueil de la petite enfance», marché passé après mise en concurrence et publicité.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin 2008 afin d'attribuer au vu du résultat de l'analyse des offres présentée par le Pouvoir Adjudicateur les lots suivants :

- Lot 1 : Démolitions à JM DEMOLITION pour un montant de 4200 € H.T.
- Lot 2 : VRD Clôtures portails Espaces verts à FOUGASSE TP pour un montant de 286 989,12 € H.T.
- Lot 3 : Gros Œuvre à CECCOTI pour un montant de 1 114 908,20 € H.T.
- Lot 4 : Enduits de façades à LANGUEDOC FACADES LAASRI pour un montant de 40 007,40 € H.T.
- Lot 5 : Etanchéité MIE pour un montant de 123 000 € H.T.
- Lot 6 : Charpente couverture à CARDONNET pour un montant de 108 920 € H.T.
- Lot 7 : Cloisons isolation faux plafonds à CORTINA pour un montant de 168 833 € H.T.
- Lot 8 : Carrelages faïences à SOMEREV pour un montant de 73 648,11 € H.T.
- Lot 9 : Sols souples à MP2 pour un montant de 77 491,59 € H.T.
- Lot 10 : Menuiseries aluminium métallerie à JC DEBAILLES pour un montant de 216 306,12 € H.T.
- Lot 11 : Menuiseries intérieures CARDONNET pour un montant de 121 000 € H.T.
- Lot 12 : Peinture à ATELIER ST LUC pour un montant de 29 905,61 € H.T.
- Lot 13 : Electricité à MULTITEC pour un montant de 103 341,06 € H.T.
- Lot 14 : Chauffage Rafrai. VMC Plomberie à SANITHERMIC pour un montant de 241 886,96 € H.T.
- Lot 15 : Eau chaude sanitaire solaire à SANITHERMIC pour un montant de 24 856,25 € H.T.
- Lot 16 : Ascenseur à KONE pour un montant de 24 500 € H.T.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.

XVIII - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BL 129

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé que par délibération n° 66 du 24/10/2007, le Conseil municipal autorisait Madame le Maire à céder la totalité de la parcelle cadastrée BL 129 d'une superficie de 239 m² environ à M. Dominique MOLINIER.

Les études de travaux de voirie, en cours, ont fait apparaître qu'une partie de cette parcelle était nécessaire à la réalisation de la Rue des Pattes.

Par conséquent, il paraît nécessaire de réduire la cession de la parcelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame Le Maire à céder pour partie la BL 129 et pour une superficie de 145 m² au prix de 90€/m² à M. Dominique MOLINIER
- de rappeler que les frais relatifs à cette cession (géomètre, notaire ...) seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Madame le Maire lève la séance à 20H30

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Amélie VAN ELST

Danièle SANTONJA